

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 22598 Numéro SIREN : 814 433 439 Nom ou dénomination : 43 MONTMARTRE

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2020 sous le numéro de dépôt 24655



20200246552018

DATE DEPOT : 27/05/2020

N° DE DEPOT : 24655

N° GESTION : 2015B22598

N° SIREN : 814433439

DENOMINATION : 43 MONTMARTRE

ADRESSE : 43 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris

MILLESIME : 2018

43 MONTMARTRE

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

27 MAI 2020

Sous le N° :

24655 *[Signature]*

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 43 rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS

RCS PARIS : 814 433 439

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 OCTOBRE 2019 A 14H00**

L'An Deux Mille Dix Neuf,
Et le Dix Octobre à Quatorze Heures,

Les Associés de la société 43 MONTMARTRE, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros divisé en 1.000 actions d'1 € chacune, ayant son siège sociale 43 rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 814 433 439, se sont réunis au siège social de la Société, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation adressée par le Président à chacun d'eux.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Filipe DA SILVA ALVES, en sa qualité de Président de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✦ les justificatifs des convocations régulières des associés,
- ✦ la feuille de présence et la liste des associés,
- ✦ l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés aux 31 décembre 2016, 2017 et 2018,
- ✦ le rapport de gestion du Président sur les comptes des exercices clos les 31 décembre des années 2016, 2017 et 2018
- ✦ le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

fd

vs

FDA

DC

Mh

Puis Monsieur le Président déclare :

- ✦ que les documents et renseignements énumérés à l'article 135 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés avant l'Assemblée aux associés qui en ont fait la demande dans les conditions fixées par l'article 138 dudit décret,
- ✦ que la liste des associés, arrêtée le 16^{ème} jour avant la réunion de l'Assemblée, a été tenue à la disposition des associés au siège social quinze jours avant cette Assemblée,
- ✦ qu'en outre les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des associés au même lieu à savoir :
 - le projet des résolutions présentées par le Président,
 - l'inventaire, les comptes annuels,
 - le rapport du Président.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion établis par le Président sur les comptes des exercices clos les 31 décembre des années 2016, 2017 et 2018 ;
- Approbation des comptes sur les exercices clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat des exercices clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- Validation de la rémunération du Président sur les exercices clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- Validation des rapports spéciaux sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce sur les exercices clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016,

Approuve les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président, pour le temps qu'il a exercé sa mission, quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée dans les conditions suivantes :

Abstention : _____, voix
Pour : 5, voix
Contre : 0, voix

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide ainsi d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36.554 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 36.554 euros

- ✦ Réserve Légale : 100 euros ;
- ✦ Le solde, soit la somme de 36.454 euros, en totalité au poste « Report à Nouveau » qui s'élève ainsi de la somme 36.454 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons que s'agissant d'un premier exercice aucune distribution de dividende n'a été effectuée.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée dans les conditions suivantes :

Abstention : _____, voix
Pour : 5, voix
Contre : 0, voix

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution, mise aux voix, est acceptée dans les conditions suivantes :

Abstention : _____, voix
Pour : 5, voix
Contre : 0, voix

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend note de l'absence de rémunération du Président au titre de l'exercice écoulé, tel qu'en atteste la comptabilité sociale.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée dans les conditions suivantes :

Abstention : _____, voix

Pour : 5, voix

Contre : 0, voix

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 :

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017,

Approuve les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président, pour le temps qu'il a exercé sa mission, quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée dans les conditions suivantes :

Abstention : _____, voix

Pour : 5, voix

Contre : 0, voix

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide ainsi d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 20.656 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 20.656 euros

En totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 36.454 euros à la somme de 57.110 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée dans les conditions suivantes :

Abstention : _____, voix

Pour : 5, voix

Contre : 0, voix

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution, mise aux voix, est acceptée dans les conditions suivantes :

Abstention : _____, voix

Pour : 5 _____, voix

Contre : 0 _____, voix

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend note de l'absence de rémunération du Président au titre de l'exercice écoulé, tel qu'en atteste la comptabilité sociale.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée dans les conditions suivantes :

Abstention : _____, voix

Pour : 5 _____, voix

Contre : 0 _____, voix

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 :

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018,

Approuve les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président, pour le temps qu'il a exercé sa mission, quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée dans les conditions suivantes :

Abstention : _____, voix

Pour : 5 _____, voix

Contre : 0 _____, voix

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide ainsi d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26.391 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

26.391 euros

En totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 57.110 euros à la somme de 83.501 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée dans les conditions suivantes :

Abstention : _____voix

Pour : 5 _____voix

Contre : 0 _____voix

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution, mise aux voix, est acceptée dans les conditions suivantes :

Abstention : _____voix

Pour : 5 _____voix

Contre : 0 _____voix

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend note de l'absence de rémunération du Président au titre de l'exercice écoulé, tel qu'en atteste la comptabilité sociale.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée dans les conditions suivantes :

Abstention : _____voix

Pour : 5 _____voix

Contre : 0 _____voix

TREIZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée dans les conditions suivantes :

Abstention : _____voix

Pour : 5 _____voix

BB VG FDA MA DE

Contre : 0 voix

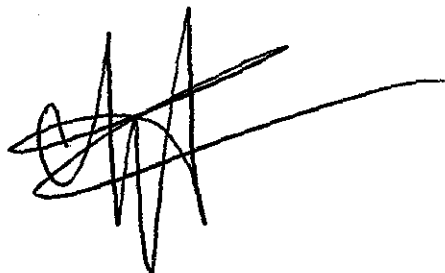
* *

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

LE PRESIDENT
Monsieur Filipe DA SILVA ALVES



pb

vs

MM
DC

43 MONTMARTRE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 43 rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS

RCS PARIS : 814 433 439

TEXTE DE RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 OCTOBRE 2019

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016,

Approuve les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président, pour le temps qu'il a exercé sa mission, quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide ainsi d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36.554 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	36.554 euros
✚ Réserve Légale :	100 euros ;
✚ Le solde, soit la somme de 36.454 euros, en totalité au poste « Report à Nouveau » qui s'élève ainsi de la somme 36.454 euros.	

Conformément à la loi, nous vous rappelons que s'agissant d'un premier exercice aucune distribution de dividende n'a été effectuée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend note de l'absence de rémunération du Président au titre de l'exercice écoulé, tel qu'en atteste la comptabilité sociale.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 :

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017,

Approuve les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président, pour le temps qu'il a exercé sa mission, quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide ainsi d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 20.656 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20.656 euros
------------------------	--------------

En totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 36.454 euros à la somme de 57.110 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

BB
VJ
FDA
MA
DC

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend note de l'absence de rémunération du Président au titre de l'exercice écoulé, tel qu'en atteste la comptabilité sociale.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 :

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018,

Approuve les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président, pour le temps qu'il a exercé sa mission, quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide ainsi d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26.391 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	26.391 euros
------------------------	--------------

En totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 57.110 euros à la somme de 83.501 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend note de l'absence de rémunération du Président au titre de l'exercice écoulé, tel qu'en atteste la comptabilité sociale.

TREIZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

43 MONTMARTRE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 43 rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS

RCS PARIS : 814 433 439

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 OCTOBRE 2019

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 :

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide ainsi d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36.554 euros de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| Bénéfice de l'exercice | 36.554 euros |
| ✚ Réserve Légale : | 100 euros ; |
| ✚ Le solde, soit la somme de 36.454 euros, en totalité au poste « Report à Nouveau » qui s'élève ainsi de la somme 36.454 euros. | |

Conformément à la loi, nous vous rappelons que s'agissant d'un premier exercice aucune distribution de dividende n'a été effectuée.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 :

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide ainsi d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 20.656 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20.656 euros
------------------------	--------------

En totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 36.454 euros à la somme de 57.110 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

Handwritten signatures and initials:
BB, VJ, FJA, MN, DC

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 :

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide ainsi d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26.391 euros de la manière suivante :

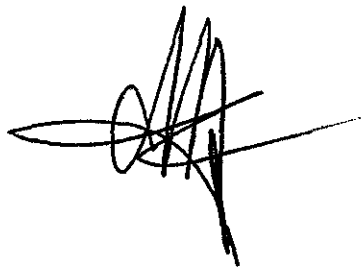
Bénéfice de l'exercice 26.391 euros

En totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 57.110 euros à la somme de 83.501 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 octobre 2019.

LE PRESIDENT



43 MONTMARTRE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 43 rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS

RCS PARIS : 814 433 439

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 OCTOBRE 2019

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers Associés,

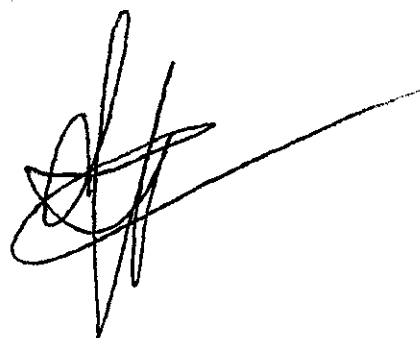
En application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Au titre de l'exercice écoulé, aucune convention susceptible d'entrer dans le champ d'application à l'article L. 227-10 du Code de commerce du Code de Commerce n'a été conclue.

Nous vous rappelons que le Président n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous sommes maintenant à votre disposition pour répondre à toutes questions que vous voudrez bien nous poser et nous vous prions de croire, Chers Associés, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

LE PRESIDENT



43 MONTMARTRE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 43 rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS

RCS PARIS : 814 433 439

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au titre de l'exercice écoulé, l'activité de la Société s'est révélée satisfaisante et s'est soldée par une augmentation du résultat net, qui s'explique par une réduction des charges.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le futur exercice devrait se dérouler dans de bonnes conditions et se clôturer par un nouveau résultat positif.

Cependant, compte tenu de la conjoncture actuelle, il paraît difficile de faire des prévisions avec exactitude.

Activité en matière de recherche et de développement

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi à hauteur de 14.712 euros au cours de l'exercice écoulé.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2018, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Résultats

L'exercice clos le 31 décembre 2018 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires net de 1.075.355 euros contre 1.433.545 euros pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à la somme de 1.125.082 euros contre 1.445.826 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation, ont quant à elles, connues l'évolution suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
<i>Achats marchandises</i>	240.102	/
<i>Variation stock (marchandises)</i>	6.308	1.733
<i>Achats mat 1^{ère} & autres approv.</i>	/	415.719
<i>Variation stock mat 1^{ère} & approv.</i>	418.522	/
<i>Autres achats et charges externes</i>	13.724	483.393
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	231.791	9.763
<i>Salaires et traitements</i>	86.352	340.283
<i>Charges sociales</i>	58.271	79.284
<i>Dotations aux am. sur Immobilisations</i>	/	56.161
<i>Dotations aux prov. sur Immobilisations</i>	/	/
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>	/	/
<i>Dotations aux prov. Risques et charges</i>	/	/
<i>Autres charges</i>	18.942	72
Total des charges d'exploitation	1.075.355	1.433.545

Le résultat d'exploitation s'élève à la somme de 51.067 euros contre 59.418 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à la somme de (8.728) euros contre (8.371) euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort à (10.593) euros contre un montant de (30.391) euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à la somme de 2.353 euros contre une somme nul pour l'exercice précédent.

En définitive, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 26.391 euros contre un bénéfice de 20.656 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 26.391 euros.

Bénéfice de l'exercice	26.391 euros
------------------------	--------------

En totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 57.110 euros à la somme de 83.501 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Participation des salariés au capital social de la société

Nous vous informons qu'au 31 décembre 2018, aucun salarié de la Société ne détenait de participation au capital social de la Société au sens de l'article L. 225-102 du Code de Commerce.

Prise de participation

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons que la société ne détenait, au 31 décembre 2018, aucune participation dans une autre société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39.4 du même code.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à PARIS.

LE PRESIDENT

99950

43 MONTMARTRE

Liasse fiscale Déclarant
31/12/2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Sommaire

0.1	2065 Impôt sur les sociétés	3
0.2	2065 bis	4
0.3	2050 Bilan actif	5
0.4	2051 Bilan passif	6
0.5	2052 Compte de résultat	7
0.6	2053 Compte de résultat (suite)	8
0.7	2054 Immobilisations	10
0.8	2055 Amortissements	11
0.9	2056 Provisions inscrites au bilan	12
0.10	2057 Etat des créances et dettes	13
0.11	2058-A Détermination résultat fisc.	14
0.12	2058-B Déficit prov. non déduct.	15
0.13	Prod. à recevoir charges à payer	16
0.14	Provisions non déductibles	17
0.15	2058-C Affectation du résultat	18
0.16	2059-A Détermin. plus moins-values	19
0.17	2059-B Affectation plus values C/T	20
0.18	2059-C Suivi des moins values L/T	21
0.19	2059-D Affectation plus values L/T	22
0.20	2059-E Détermination VA produite	23
0.21	2059-F Capital social	24
0.22	2059-G Filiales	26
0.23	Détail des produits constatés d'avance	27
0.24	2069-RCI	28



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2018		31/12/2018	
Déclaration soumise pour le résultat d'exercice			
Si PME (petites et moyennes entreprises) cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime spécial des sociétés d'investissement cocher la case ci-contre			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS 43 MONTMARTRE			
SIRET 8 1 4 4 3 3 4 3 9 0 0 0 2 7			
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
43 RUE DU FAUBOURG MONTMARTRE			
75009 Paris			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Débits de boissons	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	
		0	
		Bénéfice imposable à 28%	
		Déficit	
		Bénéfice imposable à 15%	
		35 684	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUO), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E RECETTES NETTES			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre			
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre			
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X LOOP V4.1.2			
Nom et adresse du professionnel du logiciel			
LEXCELOR 18 RUE DE MARGNAN 75008 PARIS			
Tél:			
G AGRÈMENT			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			
Date: Lieu: Paris			
Qualité et nom du signataire: M ALVES FILIPE - Président			
Signature:			
N° d'agrément du CGA/DMGA/viseur conventionné			

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065).

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS 43 MONTMARTRE

31122018

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, Y COMPRIS DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

1 REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MONTANTS VALEURS À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les PDS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
Procurements d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 43 MONTMARTRE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>43 RUE DU FAUBOURG MONTMARTRE 75009 Paris</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET * <u>8 1 4 4 3 3 4 3 9 0 0 0 2 7</u>			Néant ☐ *
		Exercice N clos le, <u>31/12/2018</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VD)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété :		(3) Part à plus d'un an :	CR
Immobilisations :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS 43 MONTMARTRE		Néant ☐ *	
				Exercice N 31122018	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1000..)	DA	1000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	OB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	OF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	57110		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	26391		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	84602	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	266776		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	185757		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	158888		
	Dettes fiscales et sociales	DY	239704		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	12907		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2730		
	TOTAL (IV)	EC	866763		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	951365		
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	477241		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 43 MONTMARTRE					Néant ☐ *		
			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	676048	FB	FC	676048
	Production vendue	biens *	FD		FE	FF	
		services *	FG	399306	FH	FI	399306
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1075355	FK	FL	1075355
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1010
	Autres produits (1) (11)					FQ	48716
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1125082
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	240102
	Variation de stock (marchandises)*					FT	6308
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	418522
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	13724
	Salaires et traitements *					FY	231791
	Charges sociales (10)					FZ	86352
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	58271
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)					GE	18942
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1074014
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	51067
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	4
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	4	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8727
	Différences négatives de change					GS	6
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	8733	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-8728
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	42338

Désignation de l'entreprise		SAS 43 MONTMARTRE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	14010	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	14010	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	16488	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	8115	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	24604	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-10593	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	5353	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1139097	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1112705	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	26391	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1010
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
Détail en annexe				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : SAS 43 MONTMARTRE

Exercice N, clos le : 31/12/2018

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	16488
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	8130
Autres charges	-15
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	24604
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	14010
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	14010
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise SAS 43 MONTMARTRE										31122018		Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	451500	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	316048	KW		KX				
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	83827	LC		LD	2880			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	399876	LO		LP	2880			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	36775	1U		1V	36400				
TOTAL IV				LQ	36775	LR		LS	36400				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	888151	ØH		ØJ	39280			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence 4					
				par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	451500	IX				
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	5333	MN	310715	MO				
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	2880	MT	83827	MU				
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III		IY		NG	8213	NH	394543	NI				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations		IOØ		ØX		ØY		ØZ			
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	375	2F	72800	2G					
TOTAL IV		I3		NJ	375	NK	72800	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	8588	ØL	918843	ØM		

Désignation de l'entreprise		SAS 43 MONTMARTRE				31122018		Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	PF	PG	PH			
Terrains			PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	QB	QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	72005	QE	41173	QF	17	QG	113161	
	Matériel de transport		QH	QI	QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	29540	QM	17097	QN	64	QO	46573	
	Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS		QT		
TOTAL III		101545	QU	58271	QW	82	QX	159734	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		101545	ØN	58271	ØQ	82	ØR	159734	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Désignation de l'entreprise		SAS 43 MONTMARTRE		31122018		Néant ☒			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 43 MONTMARTRE				31122018		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		72800		UV		72800			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX		41206		41206					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		10601		10601				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		76024		76024				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		21707		21707					
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT		222339		VU		149539		
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH		266776		75919		190857			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		158888		158888					
Personnel et comptes rattachés		8C		26976		26976					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		69082		69082					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		140195		140195					
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		3449		3449					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		185757				185757			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		12907				12907			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L		2730		2730					
TOTAUX		VY		866763		VZ		477241		389521	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2)		Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	113402	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	76613						* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

Désignation de l'entreprise : SAS 43 MONTMARTRE						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2018			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	26391	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			XW	1026	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
				1026							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7	5353	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8		
			- imposées au taux de 0 %						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-I-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	18788	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I	WR	51558	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
			- imposées au taux de 0 %						WH		
			- imposées au taux de 19 %						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									ZY	
	Majoration d'amortissement *									XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies))	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
			Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 206 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 hendecies)		PA	
			ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	0		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		XG	14712
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	0
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	14712	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI		36846				XJ	
		déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL	1163
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		35683				XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS 43 MONTMARTRE		31122018		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	1163
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	1163
Déficits reportables (différence K4-K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	20902
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PRODUITS A RECEVOIR**CHARGES A PAYER**

Désignation de l'entreprise : SAS 43 MONTMARTRE

Exercice N clos le : 31122018 Annexe 2058 B - Cadre II

	MONTANT A L'OUVERTURE		126485			
	MONTANT UTILISÉ		126485			
	MONTANT RÉSIDUEL					
	MONTANT COMPTABILISÉ		39636			
	MONTANT A LA CLÔTURE		39636			
PRODUITS A RECEVOIR	LIBELLÉ		POSITION A LA CLÔTURE T.T.C.	CHARGES DÉDUCTIBLES		CHARGES NON DÉDUCTIBLES
	CONGÉS A PAYER	Congés provisionnés	15786	CHARGES A PAYER DÉDUCTIBLES	CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES HORS TAXES	
		Charges sociales provisionnées	5116	15786	5116	
		Charges fiscales provisionnées				
		SOUS-TOTAL	20902	20902		
	INTÉRÊTS COURUS	Immob.fin., emprunts et assimilés				
		Participations groupes				
		Participations hors groupes				
		Sociétés en participation				
		Clients, fournisseurs				
		Associés				
		Banques et val.mob.de placement				
		Concours bancaires courants				
	RRR à obtenir, fact.et avoirs à recevoir		15284	15284		
	RRR à accorder, fact.et avoirs à établir					
	Participation des salariés					
	Personnel					
	Sécurité sociale					
	Etat		3449	3449		
	Produits et charges externes diverses					
	TOTAL		39636	39636		

**BIENS EN LOCATION
SUIVI DES AMORTISSEMENTS**

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : SAS 43 MONTMARTRE

Exercice N clos le : 31122018

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour grosses réparations		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		
	Autres provisions		
TOTAL			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS			DÉDUCTIONS	
658			cice	14712
		18788		
TOTAL WQ		18788	TOTAL XG	14712

Désignation de l'entreprise : SAS 43 MONTMARTRE										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	36454	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	20656		Dividendes		ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF							
					Report à nouveau		ZG	57110						
			TOTAL I	ØF	57110			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	57110			
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance								YT	64668				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	183404		XQ	198678				
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	73297				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES			ST	81877				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	418522				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	9689				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS			9Z	4035				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	13724				
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	195184				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	95237				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *								ØB	257616				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK		%			
	- Numéro de centre agréé *			XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH					
	RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale					JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 43 MONTMARTRE

Néant ☐**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1 IMMOB. INCORPORELLES					
	2 PROPRIÉTÉ INDUST.					
	3 TERRAINS . CONSTRUCT.					
	4 MATÉRIELS OUTIL.					
	5 FINANCIÈRES					
	6 DIVERSES	8213		82		8130
	7 TITRES PLACEMENT					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	-8130	-8130				
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)		-8130				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)						

(A)

(B)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS 43 MONTMARTRE

Néant

☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ②.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5% ① ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ①	
①		②	③	④	⑤	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 43 MONTMARTRE	Néant ☒ *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

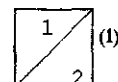
Désignation de l'entreprise: SAS 43 MONTMARTRE		Néant ☐ *
Exercice ouvert le: 01012018	et clos le: 31122018	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1075355
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1075355
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	48716
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	48716
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats	ON	240102
Variation négative des stocks	OQ	6308
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	228047
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	18942
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	493400
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	630671
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	630671

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	1075355
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	01 / 01 / 2018
Date de cessation	GZ	31 / 12 / 2018
	HR	

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET

81443343900027

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 43 MONTMARTRE

ADRESSE (voie) 43 RUE DU FAUBOURG MONTMARTRE

CODE POSTAL 75009

VILLE Paris

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

230

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

770

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL

Dénomination MK HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention 20,00

Nb de parts ou actions

200

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M

Nom patronymique

ALVES

Prénom(s)

FILIPE

Nom marital

% de détention 47,00

Nb de parts ou actions

470

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

BOULEVARD RICHARD LENOIR

Code Postal 75011

Commune PARIS

Pays

Titre (2) M

Nom patronymique

PONTIEU

Prénom(s)

BORIS

Nom marital

% de détention 10,00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

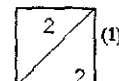
Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET

81443343900027

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 43 MONTMARTRE

ADRESSE (voie) 43 RUE DU FAUBOURG MONTMARTRE

CODE POSTAL 75009

VILLE Paris

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

230

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

770

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LOPES Prénom(s) DAVID
 Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) M Nom patronymique MARTINEZ Prénom(s) VINCENT
 Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 1 4 4 3 3 4 3 9 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 43 MONTMARTRE

ADRESSE (voie) 43 RUE DU FAUBOURG MONTMARTRE

CODE POSTAL 75009 VILLE Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	
--	--

1 / 1

SAS 43 MONTMARTRE

31122018

[illegible]

Désignation de la société : SAS 43 MONTMARTRE

Date de clôture : 31122018

Désignation de la société tête de groupe

PME au sens communautaire

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DISPENSES DE DECLARATION FISCALE	
Crédit d'impôt	Montant
Compétitivité et emploi	14712

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
	Dont préfinancement	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	245199
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultat de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOIT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT «Autres crédits d'impôts»)	

III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	